

Le contrôle des comptes fournisseurs

Atelier 3-1

Mon atelier
pour
m'entraîner à...

- Lettrer des comptes de tiers
- Relever et justifier les éléments non pointés
- Définir les actions à mener suite au lettrage
- Présenter les écritures de régularisation
- Mettre à jour le compte du fournisseur



Contrôler le plus rapidement possible un extrait du grand-livre fournisseurs !
Date : 30 septembre

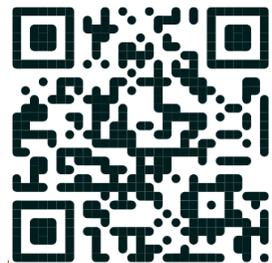


- En lettrant le compte (annexe 1)
- En justifiant les valeurs non pointées (annexe 2)
- En déterminant les actions à mener (annexe 3)
- En présentant les écritures comptables de régularisation (annexe 4)
- En ajustant le compte du fournisseur en fonction des écritures de régularisation



- En renseignant la page web
« Atelier 3-1– Le contrôle d'un compte fournisseur »

» Infographie «



<https://dgxy.link/KHEPI>

⁽¹⁾Aide utile

Type d'observations	Décision à prendre	Comptes comptables de régularisation
Arrondi de règlement Escompte de règlement Impayé Double enregistrement Attendre l'échéance Attendre sa déduction Compte justifié	Aucune action requise Passer une écriture de régularisation Payer (impayé) Attendre l'échéance	401SUP00 Fournisseur Superdiet 403000 Fournisseurs - Effets à payer 445660 TVA déductible / ABS 512000 Banque 658000 Charges diverses de gestion courante 758000 Produits divers de gestion courante 765000 Escomptes obtenus



Annexe 1 : COMPTE FOURNISSEUR

COMPTE 401SUP00 - FOURNISSEUR SUPERDIET							
Condition de règlement : sous 10 jours ou à réception de la facture avec escompte de 2 %							
JL	Date	Libellé écriture	Échéance	Débit	LT	Crédit	Solde
AN	01/09	Solde au 31/08/20N				1 200,00	- 1 200,00
AC	04/09	Facture de doit 2251	14-sept			610,00	- 1 810,00
AC	05/09	Facture de doit 2268	15-sept			215,00	- 2 025,00
BQ	05/09	Règlement facture 2125		1 200,00			- 825,00
AC	06/09	Facture de doit 2270	16-sept			559,00	- 1 384,00
AC	07/09	Facture de doit 2272	17-sept			1 000,00	- 2 384,00
AC	09/09	Facture de doit 2278	19-sept			900,00	- 3 284,00
BQ	10/09	Règlement facture 2272		980,00			- 2 304,00
AC	15/09	Facture de doit 2290	25-sept			756,00	- 3 060,00
AC	17/09	Facture d'avoir A2278		200,00			- 2 860,00
AC	18/09	Facture de doit 2305	28-sept			325,00	- 3 185,00
BQ	21/09	Règlement facture 2268		215,00			- 2 970,00
BQ	21/09	Règlement facture 2268		215,00			- 2 755,00
BQ	25/09	Règlement facture 2251		610,00			- 2 145,00
BQ	26/09	Règlement facture 2290		756,00			- 1 389,00
AC	27/09	Facture de doit 2310	06-oct			1 011,00	- 2 400,00
BQ	27/09	Règlement facture 2278		700,00			- 1 700,00
BQ	28/09	Règlement facture 2270		560,00			- 1 140,00
AC	29/09	Facture de doit 2315	08-oct			956,00	- 2 096,00
AC	29/09	Facture d'avoir A2315		102,00			- 1 994,00

Annexe 2 : JUSTIFICATION DU SOLDE

COMPTE 401SUP00 – FOURNISSEUR SUPERDIET					
MONTANT du SOLDE à JUSTIFIER :					
Date	N° pièce	Document	Montant	Échéance	Observations
TOTAL :					



